

N° 2

6, quai d'Orléans

Automne
2001

lettre de la Société Historique et Littéraire Polonaise

C'est l'Emigration qui doit gérer la Bibliothèque Polonaise

Interview du Pr Jerzy Wyrozumski, secrétaire général de la PAU (p. 4)

Les deux mémoires de la Pologne

Par Jean Offredo

Au-delà du légitime débat juridique, de l'échange d'arguments, hélas trop souvent conflictuels et irraisonnés, l'accord entre la Société Historique et Littéraire Polonaise et la PAU de Cracovie, afin de créer les fondements d'un avenir nouveau pour la Bibliothèque polonaise à Paris, est un acte dont la dimension historique et symbolique est de première grandeur.

Il s'agit en effet d'un signe fort de présent retrouvé entre les deux mémoires de la Nation polonaise que l'Histoire avait malheureusement et tragiquement séparées.

*

Mémoire de l'exil, d'une part, incarnée par la Grande Emigration du XIXe siècle, par les divers courants d'émigration du XXe consécutifs aux aléas et aux bouleversements de l'Histoire. Mémoire de souffrance hors de la patrie quittée, mémoire aussi d'espérance pour que demeure vivant l'idéal de liberté et que soit préservée l'identité de la culture, fondement d'une Pologne

suite p 2



Photo Alicja Zawadzka

Ce numéro de la "Lettre" se donne pour objectif d'éclairer les relations de la Bibliothèque Polonaise avec la Polska Akademia Umiejętności (PAU) de Cracovie, sur fond du débat actuel relatif au projet d'accord entre la SHLP et la PAU sur la question de la propriété de la BP. Selon ce projet, la SHLP et la PAU devraient créer, à participation égale, une association à laquelle elles apporteraient tous leurs droits reconnus et revendiqués à la BP. L'intégralité et le maintien à Paris des collections de la BP sera garanti. La PAU a déjà approuvé ce projet en Conseil et, le 17.11.2001, en Assemblée générale solennelle. Le vote de la SHLP est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 1.12.2001. Il est apparu au cours des débats sur ce projet que la situation présente de la PAU, et surtout ses intentions à l'égard de la BP, sont mal connues ou incompréhensibles. Nous espérons apporter ici des éléments d'information susceptibles de recentrer ce débat sur le fond - à savoir le souci de trouver pour la BP et ses collections la meilleure base d'une existence durable à Paris, soutenue par toutes les ressources de bonne volonté, en France comme en Pologne.

Les deux mémoires de la Pologne

Par Jean Offredo

souveraine. Mémoire vécue pour les uns, héritée pour les autres, enracinée en nous.

Mémoire de la "pensée captive", d'autre part, sur la terre polonaise, à l'épreuve des deux idéologies totalitaires du siècle passé, nazisme et communisme. Mémoire de nuit et de brouillard, de feu et de sang, d'opposition et d'aliénation. Mémoire de lutte et de courage, quand, par la force du rêve, la volonté, même contrainte à plier sous l'épreuve, ne rompt pas.

Grâces soient rendues à ceux et à celles qui ont permis la survie, l'intégralité et l'inaltérabilité de ces deux mémoires : hommes et femmes, mouvements et institutions, paroles et écrits.

Hommage particulier à l'Eglise polonaise, là-bas et ici, qui fut le lieu du refuge, de rupture et de résistance où pouvaient converger les aspirations et les désirs de chacun. On pouvait ne pas être d'accord sur le ciel, on était pour que la terre ne soit pas un enfer.

A sa place, modeste mais décisive, la Bibliothèque polonaise à Paris a joué un rôle fondamental de veilleur et de gardien de

mémoire, voulue par les Polonais, accueillie et protégée par la France des Lumières. Grâce à elle surtout, l'Île Saint-Louis est devenue Varsovie-sur-Seine.

*

Les efforts et la détermination des uns et des autres ont permis qu'en l'an 1989 les deux mémoires se retrouvent et puissent oeuvrer ensemble pour le bien commun de la Pologne et le destin libéré des Polonais.

La Bibliothèque polonaise à Paris peut être, doit être un lieu emblématique où les deux mémoires se rejoignent dans le miroir retrouvé de l'Histoire. Qu'un lieu-témoin de "pensée captive", la PAU, et un lieu-témoin de l'exil, la SHLP, décident d'oeuvrer ensemble dans cette perspective, est peut-être un pari, un défi même, mais la Pologne en a connu d'autres, et c'est pour cela qu'elle est toujours là, sur la carte des pays de la terre.

*

Karol Wojtyła, dans un très beau poème – "Quand je pense Patrie" – a écrit ces vers qui me viennent à l'esprit :



Photo Alicja Zawadzka

*Sur l'immense cadran de l'Histoire
les heures viennent toujours*

*Les heures deviennent le psaume
des conversions à n'en pas finir ;*

*Nous sommes en marche pour prendre
part à l'Eucharistie des mondes.*

Alors, soyons les horlogers qui s'engagent avec lucidité et sérénité à pousser les aiguilles du cadran de l'Histoire, veilleurs du temps qui s'écoule vers l'éternité.

Jean Offredo

C'est l'Emigration Bibliothèque Polonaise

Interview du Pr Jerzy Wyrozumski, secrétaire général de la PAU

Piotr Blonski : Au fond, pourquoi la PAU tient-elle à faire reconnaître ses droits sur la BP ?

JW : C'est notre devoir. La PAU a non seulement le droit, mais aussi l'obligation morale de se saisir de cette question. Si elle ne le faisait pas, les générations futures pourraient lui reprocher d'avoir abandonné ces droits sans justification.

Nous avons entrepris des démarches dans ce sens dès la réactivation de la PAU, dès la chute de la République Polonaise Populaire. Dans certains milieux de l'Emigration on veut faire accroire que ces démarches ont commencé subitement et récemment. Rien de plus faux : nous avons évoqué la question dès les premiers entretiens avec le Pr Folkierski. Ces entretiens se poursuivant donc depuis longtemps, nous avons notifié au tribunal français dont relève le cas de la BP que, premièrement, la PAU a été restituée, deuxièmement, qu'elle est identique à l'AU (Akademia Umiejętności) qui avait bénéficié du transfert de propriété de la BP en 1893 et qui a géré la BP jusqu'à 1952, troisièmement, qu'elle respecte le contrat de bail courant jusqu'à 2030, enfin qu'elle entreprend de récolter des fonds afin de financer la BP à long terme.

J'insiste sur le fait que nous avons aujourd'hui une obligation morale - vis-à-vis des générations passées, qui nous ont légué la BP, et vis-à-vis des générations futures, qui pourraient nous reprocher d'avoir abandonné nos droits - de régler la question de la propriété de la BP. Car à ce jour, la BP n'a



Władysław Mickiewicz, Délégué de la PAU. Pastel de S. Wyspiański. Collections de la BP

pas de propriétaire : c'est précisément la raison pour laquelle elle a été placée sous administration judiciaire. Dans certaines circonstances défavorables que l'on ne peut tout-à-fait exclure, la BP pourrait tomber, du fait des mécanismes de prescription, dans le domaine public.

Nos droits sont incontestables. Cependant, nous estimons que c'est l'émigration qui doit gérer la BP, aussi longtemps qu'elle en aura les moyens intellectuels et moraux. C'est pour cela que dans notre déclaration au Tribunal nous affirmons

respecter le contrat de bail. Cela ne veut pas dire non plus que nous prévoyons, dès 2030, de mettre la main sur la BP, de prendre son contrôle...

PB : D'ici 2030, la notion même d'émigration sera dépassée, à l'intérieur de l'Union Européenne dont la Pologne sera membre...

JW : C'est précisément la question. Les générations futures auront le souci d'y répondre. Moi-même, je ne serai plus ici-bas, et personnellement je pourrais ne pas y penser. Mais comme secrétaire général de la PAU, je n'ai pas le droit de ne pas penser à l'avenir, même lointain, de cette institution polonaise en France. Je n'en ai pas le droit. Il s'agit de garantir sa pérennité, de la préserver des aléas de l'histoire...

PB : La PAU a-t-elle les moyens de financer la BP ?

JW : Non. La PAU n'a pas ces moyens. En revanche, elle est qualifiée pour chercher à les obtenir, dans la mesure où son droit de propriété lui sera restitué. Rappelons que dans l'entre-deux-guerres, la PAU obtenait pour la BP un financement public en Pologne, non seulement parce qu'elle en était propriétaire, mais aussi parce

l'intégrité et l'inaltérabilité des collections de la BP. Il n'y a là-dessus aucune équivoque. Il faut beaucoup de mauvaise volonté pour croire que la PAU a d'autres intentions – cette mauvaise volonté s'est hélas exprimée à diverses occasions. Nous n'avons aucun intérêt à prélever quoi que ce soit des collections de la BP. Je dirai plus : avant la guerre, certains ensembles d'archives ou de documents avaient été envoyés à Cracovie à titre de prêt pour y être étudiés. Après la guerre ces pièces ont été soigneusement emballées et sont restées intactes en tant que dépôt de la BP, successivement à la bibliothèque de la PAU, la PAN et de nouveau de la PAU. Ce n'est qu'à la demande de M. Zaleski que l'on a récemment ouvert ces colis pour en vérifier le contenu.

PB : Ainsi, ces pièces reviendraient à Paris ?

JW : Naturellement. C'est un dépôt qui peut être restitué à chaque moment – enfin, sans doute pas pendant que durent les travaux à la BP, mais dès que la BP le voudra.

PB : A plus long terme, comment imaginez-vous l'activité de la BP et le rôle de la PAU ?

JW : La BP doit certainement fonctionner comme un pôle polonais en France, faire rayonner la culture polonaise, être active, non seulement au service des Polonais en France, mais de tous les chercheurs, de tous ceux qui s'intéressent à la Pologne.

PB : Le modèle à suivre serait-il celui des années 1930, lorsque la BP fonctionnait en tant qu'Institut polonais, financée par le gouvernement polonais, alors que le programme de la recherche, des conférences, des publications restait sous la responsabilité du délégué de la PAU ?

JW : Władysław Mickiewicz était, jusqu'en 1917 directeur de la BP délégué par l'AU. Cela dit, la situation n'est plus la même aujourd'hui. D'autres institutions polonaises ont été créées, à Paris comme ailleurs, qui remplissent certaines anciennes fonctions de la BP. La BP elle-même a rejeté son rôle de vitrine officielle de la Pologne, et c'est tout à fait compréhensible, puisque l'émigration rejetait la domination communiste. Ainsi, à Paris même, il y a aujourd'hui un Institut polonais du Ministère des Affaires Etrangères, une station de la PAN – bref, les rôles ont changé. Cependant j'ai la conviction que la France a une telle importance pour la Pologne qu'il n'y aura jamais trop d'activités contribuant à leur relations. De plus, la BP, avec ses collections et ses traditions, a la capacité de jouer un rôle différent de celui, par exemple, de l'Institut polonais.

PB : Est-ce que la PAU envisage un programme d'activités spécifique à la BP ?

JW : Nous sommes à mille lieues de vouloir interférer de quelque façon que ce soit dans les activités de la SHLP. Celle-ci a assez d'énergie pour poursuivre son activité de façon autonome et elle peut très bien se passer de nous. Bien entendu, si on nous

le demande, nous serons toujours prêts à coopérer.

C'est seulement dans le cas où le milieu de l'émigration polonaise perdait cette énergie, cette capacité d'agir, de réaliser sa mission à la hauteur de ce que la BP mérite, que nous serions moralement obligés de participer activement. Nous disposons du potentiel intellectuel nécessaire et nous pouvons à chaque moment l'atteler, selon le besoin, à l'organisation de conférences, d'expositions, etc. Mais nous ne voulons pas nous imposer.

PB : Ainsi, la PAU reste en réserve ?

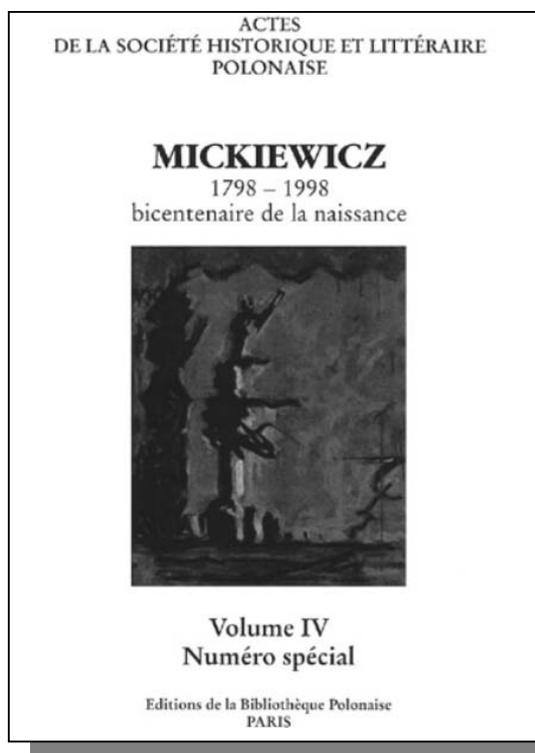
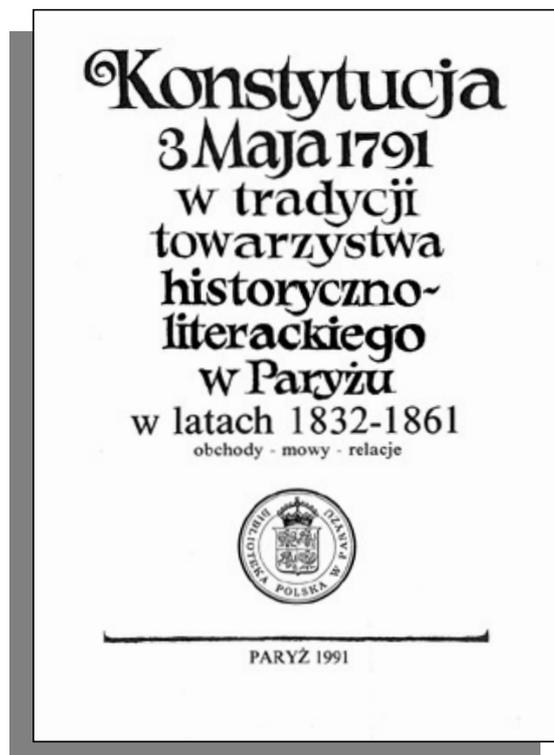
JW : Je vous laisse l'expression. Nous considérons simplement que la souveraineté de la BP, le mérite d'avoir survécu coupée de la Pologne, privée des moyens qui auraient dû lui revenir, son existence et sa force intellectuelle – tout cela est un capital précieux. Aussi, nous ne voulons rien retrancher de ce capital, au contraire, s'il le fallait, nous sommes prêts à contribuer à son enrichissement.



Pleczeń Biblioteki

Cachet de la Bibliothèque polonaise dans les années 1926-1940

Les publications de la S H L P



6, quai d'Orléans

lettre trimestrielle publiée par la Société Historique et Littéraire Polonaise à Paris.

Adresse : 6, quai d'Orléans, 75004 Paris - Tél. : 01 55 42 83 83 - Fax 01 46 33 36 31 - E-mail : quaidor@voila.fr.

Prix au numéro : 1,50 € (9,84 F). Abonnement 4 numéros : 5 € (32,80 F).

N° Commission paritaire : inscription en cours.

Directeur de la publication : Leszek Talko. Conseiller : Jean Offredo. Rédaction : Piotr Blonski